

# P.V C.R.Q.D N° 11 du 12 AVRIL 2016

Membres Présents: Mrs Benzerdjeb .A. –Kartali. d. -- Sardi .M. – Bouzerouata.h.

Ordre du jour: Affaires Administratives et Disciplinaires.

# AFFAIRE 157: Ren H.B.G.T -H.B.C.T D2 S/G du 25/03/2016

- ♥ Vu la feuille du match signalant:
- ♥ Défaut de présentation de licence du joueur TRIKI .C PC N° 00168279 du club H.B.C.T.
- Vu le barème des pénalités administratives et financières.
- ♥ Vu les règlements généraux FAHB.

#### DECISION

♥ Il est infligé une amende de 300DA au club H.B.C.T.

# AFFAIRE 158: Ren U.S.B.T--J.S.M.R. D2 S/G du 25/03/2016

- ♥ Vu la feuille du match signalant:
- béfaut de présentation de licence du joueur MANFOUR .Z CNI. N° 36063 du club J.S.M.R.
- Vu le barème des pénalités administratives et financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

### **DECISION**

以 Il est infligé une amende de 300DA au club J.S.M.R.

## AFFAIRE 15945: Ren H.B.C -H.B.C.M D2 S/G du 25/03/2016

- ♥ Vu la feuille du match signalant:
- ♦ Défaut de présentation de licence du joueur MAAMAR .M.Y.PC. N° 07/020132 du club H.B.C.M.
- b Disqualification du joueur BOUACHA .N. N° Lic 181 du club H.B.C. pour geste anti sportif envers adversaire.
- ♥ Vu le barème des pénalités administratives et financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

#### **DECISION**

- 以 Il est infligé une amende de 300DA au club H.B.C.M.
- Ul est infligé une suspension de deux(02) matchs ferme au joueur BOUACHA.N N° Lic 181 du club H.B.C.
- 以 Il est infligé une amende de 2.500 DA au club H.B.C.

## AFFAIRE 160: Ren A.N.S.C--J.S.M. R1 S/G du 25/03/2016

- ♥ Vu la feuille du match signalant:
- Absence encadrement technique et administratif du club J.S.M.
- Vu le barème des pénalités administratives et financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

#### **DECISION**

♥ Il est infligé une amende de 20.000DA au club J.S.M.

# AFFAIRE N°161: Ren E.S.O.F. -C.R.B.S. D2 S/G 26/03/2016.

- Vu la feuille du match et rapport des Arbitres signalant:
- Specification du joueur HABI .A NO Lic 118 du club C.R.B.S. pour comportement anti sportification grossiers envers officiels.
- ♥ Vu le barème des pénalités administratives et financières.
- 🔖 Vu les règlements généraux FAHB.

#### DECISION.

- Ul est infligé une suspension de quatre (04) matchs ferme au joueur HABI A. N° Lic 118du club C.R.B.S.
- 以 Il est infligé une amende de 4.000 DA au club C.R.B.S.

## AFFAIRE N°162: Ren C.S.H.B.A – W.C.B.O.S. D2 S/G du 26/03/2016.

- ♥ Vu la feuille du match signalant :
- ♥ Vu les réserves formulée par le club C.S.H.B.A. à l'encontre du joueur ZEGGAOUI .O N° Lic015 du club W.C.B.O.S.
- Attendu que le club C.S.H.B.A n'a pas payé les droits de réserves.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

#### **DECISION**

- Réserves recevables dans la forme irrecevables dans le fond.
- 以 Il est infligé une amende de 5.000 DA au club C.S.H.B.A.

# AFFAIRE N°163: Ren N.G.H—N.R.A.E.T R1 S/G du 26/03/2016.

- ♥ Vu la feuille du match signalant :
- béfaut de présentation de licence du joueur ASSAL .A CNI N° 680861/23 du club N.G.H.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- 🔖 Vu les règlements généraux FAHB.

#### **DECISION**

Ul est infligé une amende de 300 DA au club N.G.H.

## AFFAIRE N°164: Ren M.C.O.T—C.S.H.B.A. D2 S/G du 01/04/2016.

- Vu la feuille du match signalant:
- Réserves sur la participation des joueurs SEDIKI.B .N° Lic 002—BENKABOU.S N° Lic 073 MOUKAR .SIF Islam N° Lic 006 et REMAL.K N° Lic 568 du club C.S.H.B.A. sans autorisation du corp Militaire.
- Attendu que le club M.C.O.T. n'a pas payé les droits de réserves.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

#### **DECISION.**

- Réserves recevables dans la forme irrecevables dans le fond.
- Il est infligé une amende de 5.000 DA au club M.C.O.T.

## AFFAIRE N°165: Ren J.S.M.R—M.B.S. D2 S/G du 01/04/2016.

- 🤝 Vu la feuille du match signalant :
- Défaut de présentation de licence des joueurs CHOUMENE.Y N° CNI 741083-BOUHARKAT.Z N° CNI 805451-LATRECHE.A N° CNI 179224—MOULAY .M.A N° CNI 723887—SEKOUR.S N° PC. 33015—AHMED.F N° PC 037739 du club M.B.S.
- Absence encadrement technique et administratif du club M.B.S.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ♦ Vu les règlements généraux FAHB.

### **DECISION**

- Ul est infligé une amende de 1800 DA au club M.B.S.
- 以 Il est infligé une amende de 20.000 DA au club M.B.S.

## AFFAIRE N°166: Ren O.J.M - N.G.H. R1 S/G du 01/04/2016

- Vu la feuille du match signalant :
- ♥ Défaut de présentation de licence du joueur ASSAL .A CNI N° 680861/23 du club N.G.H.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- 🔖 Vu les règlements généraux FAHB.

#### DECISION

Il est infligé une amende de 300 DA au club N.G.H.



## AFFAIRE Nº167: Ren C.S.T.B.C— I.R.B.O. R1 S/G du 01/04/2016

- ♥ Vu la feuille du match signalant :
- Avertissement Off(A) MOUMENE.F.N° Lic 418 du club C.S.T.B.C.
- Disqualification du joueur BOUSRIA.H. N° Lic 018 du club C.S.T.B.C pour attitude anti sportif grossiers envers adversaire.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ♥ Vu les règlements généraux FAHB.

#### **DECISION**

- Avertissement confirmé à l'Off(A) MOUMENE .F. N° Lic 418 du club C.S.T.B.C.
- Il est infligé une suspension de quatre(04) matchs ferme au joueur BOUSRIA.H. N° Lic 018 du club C.S.T.B.C.
- Use II est infligé une amende de 4.000 DA au club C.S.T.B.C.

### AFFAIRE N°168: Ren C.S.O—J.S.T. R1 S/G du 02/04/2016

- ♥ Vu la feuille du match signalant :
- Avertissement à l'Off(A) MESLI .N N° Lic 618 du club J.S.T.
- 🔖 Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ♥ Vu les règlements généraux FAHB.

#### **DECISION**

Avertissement confirmé à l'Off(A) MESLI.N. N°Lic 618 du club J.S.T.

## AFFAIRE 169: Ren J.S.M ---M.C.S. R1 S/G du 02/04/2016

- ♥ Vu la feuille du match signalant:
- Absence Encadrement technique et AdministratiF du club J.S.M.
- Vu le barème des pénalités administratives et financières.
- Vu les règlements généraux FAHB.

#### **DECISION**

♥ Il est infligé une amende de 20.000DA au club J.S.M.

### AFFAIRE 170: Ren M.B.S--H.B.C.T. D2 S/G du 08/04/2016

- ♥ Vu la lettre du club M.B.S. en date du 02/04/2016 ayant pour objet déprogrammation de toutes compétitions.
- ♥ Vu la correspondance de la L.R.H.B.Oran adressée au club M.B.S. concernant la déprogrammation de la rencontre M.B.S.—H.B.C.T. en date 06/04/2016.
- Vu le barème des pénalités administratives et financières.
- 🔖 Vu les règlements généraux FAHB.

#### <u>DECISION</u>

- Match en faveur de l'équipe H.B.C.T. sur le score de 10—00.
- 以 Il est infligé une amende de 50.000 DA au club M.B.S.
  - ✓ Le club M.B.Saida est déclaré forfait général suit a la lettre remis au secrétariat de la L.R.H.B-Oran en date du 02/04/2016

TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE Présent PV· PRENNENT EFFET A COMPTER du 20 AVRIL 2016

Secrétaire de Séance SARDI .Med Le Président C.R.Q.D BENZERDJEB .A